

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 042-214202079-20250415-DL20250044-DE



CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

2024

15 AVRIL 2025

SAINT-
CHAMOND

SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 3
LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	Page 3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.	Page 5
LES RECETTES.	PAGE 6
LES DEPENSES.	PAGE 10
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.	Page 14
LES RECETTES.	PAGE 15
LES DEPENSES.	PAGE 17
L'EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS	Page 19

PREAMBULE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. L'objectif de cette nouvelle présentation est notamment de favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités.

La mise en place du CFU nécessite deux pré-requis :

- L'adoption de la nomenclature M57, en place dans la Commune depuis le 1^{er} janvier 2024.
- La dématérialisation des documents budgétaires.

Tout comme le compte administratif, le CFU doit être approuvé par l'organe délibérant au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

La commune de Saint-Chamond, qui remplit toutes les conditions, a opté pour un passage au CFU dès le vote des comptes 2024.

Au 1er janvier 2026, le CFU sera généralisé et obligatoire pour toutes les collectivités.

LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

En 2024, l'économie mondiale poursuit sa reprise après les turbulences engendrées par la pandémie de COVID-19 et les tensions géopolitiques, notamment en raison de la guerre en Ukraine. Néanmoins, la situation mondiale commence à se stabiliser, et l'inflation est en nette diminution par rapport aux années précédentes avec un taux d'inflation annuel en France estimé à +2% en 2024, après +4,9% en 2023 et +5,2% en 2022.

Les communes doivent faire face à un environnement économique incertain, caractérisé par des coûts croissants, notamment pour la gestion de l'énergie et la rénovation des infrastructures publiques. En outre, les finances des communes sont directement influencées par les évolutions des recettes et des dépenses publiques. En 2024, le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la réforme de la fiscalité locale, qui modifie progressivement les bases fiscales des collectivités, impactent fortement les budgets des communes. Bien que la compensation partielle de la suppression de la taxe d'habitation ait été mise en place, le manque de ressources financières demeure un problème récurrent. De plus, les dépenses des communes sont en constante augmentation, notamment en raison des obligations liées à la transition écologique et à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

La commune a donc dû une nouvelle fois s'adapter à la situation, en maîtrisant au mieux ses charges de fonctionnement, tout en maintenant un service de qualité auprès des usagers. La ville a par ailleurs continué d'investir dans des projets structurants, sans pour autant mettre à mal sa situation financière.

Ainsi, les grands équilibres des deux sections du budget principal présentent les caractéristiques suivantes :

D'une part, la section de fonctionnement affiche un excédent de 1 455k€, et d'autre part, la section d'investissement un déficit de 1 209€.

Au final, le budget de la ville de Saint-Chamond présente un résultat global pour l'année 2024 qui s'établit à 246k€.

Ce résultat global se présente de manière plus détaillée de la façon suivante

FONCTIONNEMENT (k€)		BP2024 (1)	CA2024 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
						CA2022	CA2023
RECETTES	REELLES	49 386	50 847	1 462	102,96%	48 131	50 147
	ORDRE	400	194	-206	48,54%	326	212
	TOTAL	49 786	51 042	1 256	102,52%	48 457	50 358
DEPENSES	REELLES	45 395	45 801	407	100,90%	43 809	44 822
	ORDRE	4 391	3 786	-605	86,21%	2 982	3 397
	TOTAL	49 786	49 587	-199	99,60%	46 791	48 219
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (RECETTES - DEPENSES)			1 455			1 667	2 139

INVESTISSEMENT (k€)		BP2024 (1)	CA2024 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
						CA2022	CA2023
RECETTES	REELLES	9 745	6 986	-2 759	71,69%	17 047	10 977
	ORDRE	5 391	4 454	-937	82,63%	3 660	4 312
	TOTAL	15 136	11 440	-3 695	75,58%	20 708	15 289
DEPENSES	REELLES	13 736	11 786	-1 949	85,81%	15 034	12 570
	ORDRE	1 400	863	-537	61,64%	1 005	1 127
	TOTAL	15 136	12 649	-2 486	83,57%	16 039	13 697
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (RECETTES - DEPENSES)			-1 209			4 669	1 593

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2024 (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)						246
---	--	--	--	--	--	------------

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (k€)	BP2024 (1)	CA2024 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2022	CA2023
ATTENUATIONS DE CHARGES	400	251	-149	62,84%	407	189
PROUITS DES SERVICES, DES DOMAINES ET VENTES DIVERSES	3 606	3 766	160	104,44%	3 293	3 514
IMPOTS ET TAXES	29 909	29 852	-57	99,81%	28 183	29 525
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 765	15 594	829	105,61%	15 417	15 571
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	639	1 002	363	156,87%	368	401
PRODUITS FINANCIERS	36	37	1	102,42%	57	46
PRODUITS EXCEPTIONNELS + AUTRE	30	344	314	1148,21%	407	901
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	49 386	50 847	1 462	102,96%	48 131	50 147
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	400	194	-206	48,54%	326	212
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	400	194	-206	48,54%	326	212
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	49 786	51 042	1 256	102,52%	48 457	50 358

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (k€)	BP2024 (1)	CA2024 (2)	EVOLUTION (1) - (2) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2022	CA2023
ATTENUATION DE PRODUITS	96	96	0	99,98%	93	88
CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 674	10 307	366	96,57%	10 189	10 331
CHARGES DE PERSONNELS, FRAIS ASSIMILES	27 795	28 527	-732	102,63%	27 334	27 863
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 233	5 996	236	96,21%	5 606	5 686
CHARGES FINANCIERES	558	521	37	93,44%	175	454
CHARGES EXCEPTIONNELLES & IMPREVUES + AUTRE	40	354	-314	885,10%	413	401
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	45 395	45 801	407	100,90%	43 809	44 822
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 000	3 786	214	94,64%	2 982	3 397
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	391	0	391	0,00%	0	0
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 391	3 786	-605	86,21%	2 982	3 397
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	49 786	49 587	-199	99,60%	46 791	48 219

Suite au passage à la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024, la répartition entre les chapitres 65 et 67, ainsi que 75 et 77 diffère entre 2023 et 2024, mais n'a aucune répercussion sur les enveloppes globales des dépenses et recettes de chaque section.

LES RECETTES.

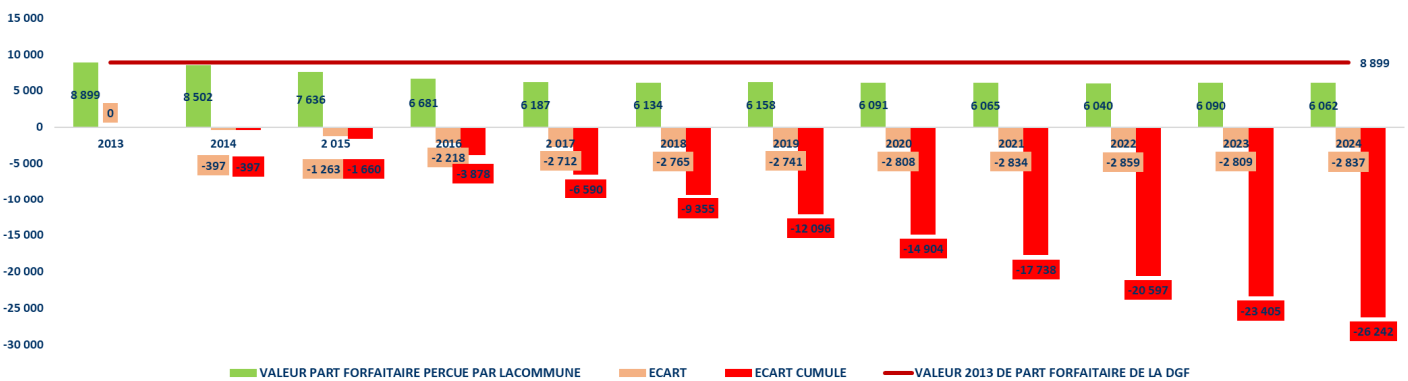
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 50 847k€, supérieures de 1 462k€ par rapport au budget primitif 2024, d'un montant de 49 386k€.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS.

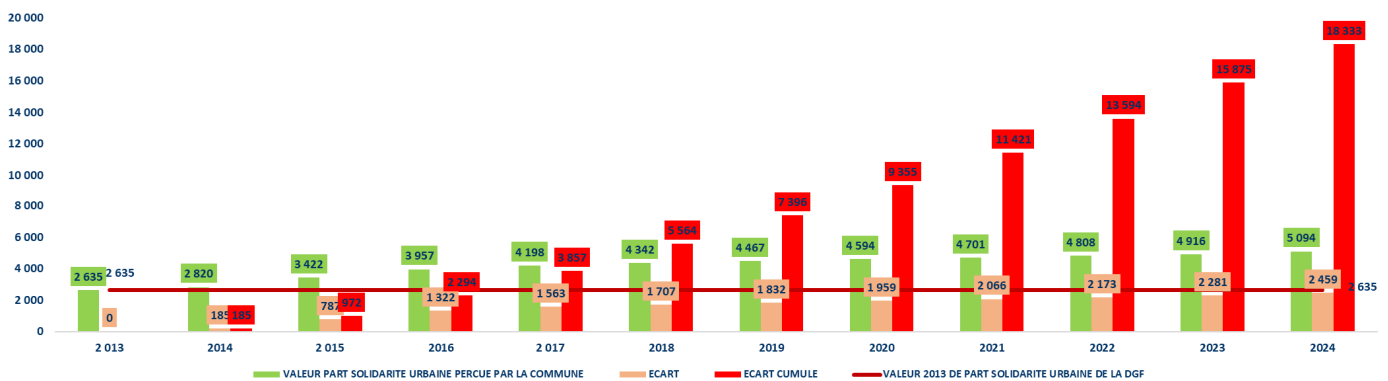
Ce poste de recettes représente 15 594k€ soit 31% des recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 24k€ par rapport à 2023.

Cette enveloppe se compose principalement de la dotation globale de fonctionnement, présentant 3 grandes catégories de recettes : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation.

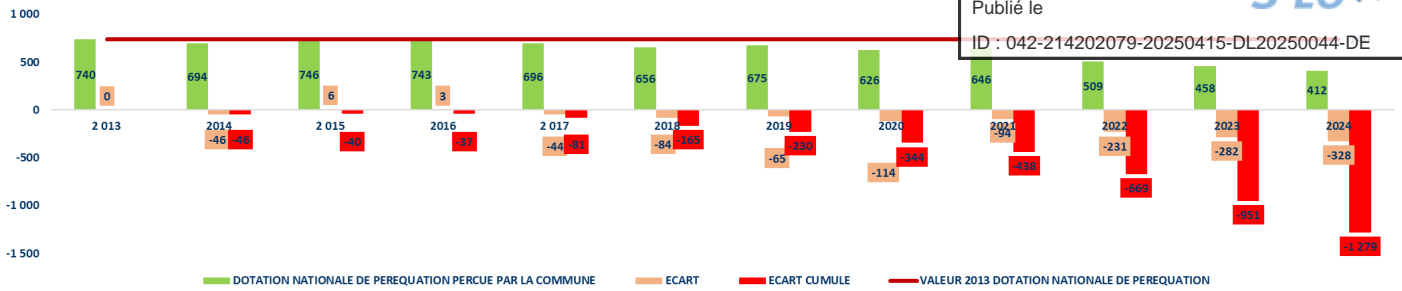
- La dotation forfaitaire s'élève à 6 062k€, en baisse de 28k€ par rapport à 2023. Il est rappelé que, par rapport à son niveau de l'année 2013 affiché à 8 899k€, la commune a perdu en vision cumulée, année après année, plus de 26M€ de recettes de fonctionnement (Cf graph ci-dessous) remettant ainsi en question une partie de son autonomie financière.



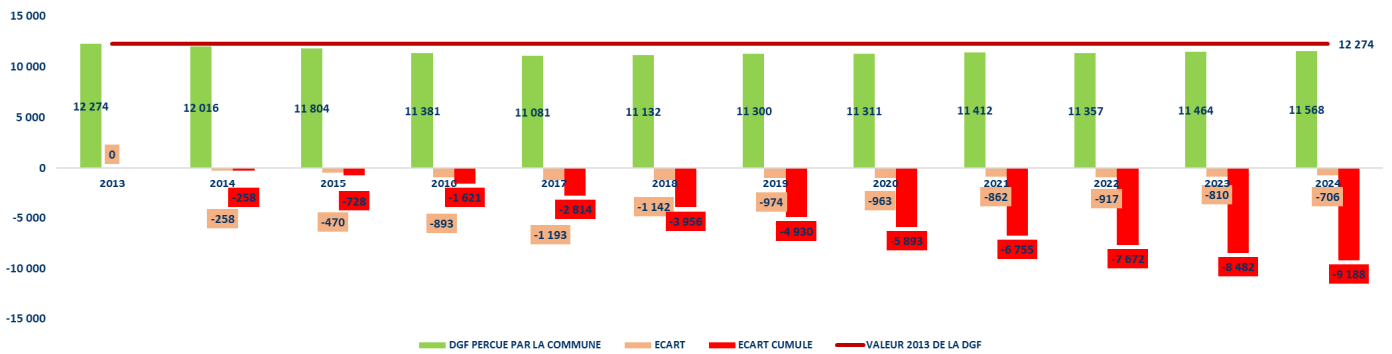
- Par ailleurs, la dotation de solidarité urbaine (DSU) d'une valeur de 5 094k€ en 2024, enregistre pour cette année encore une évolution positive, représentant 178k€ supplémentaire par rapport à l'exercice 2023, et son évolution depuis 2013 présente un chemin inverse à celui de la part forfaitaire : la commune a ainsi gagné en vision cumulée, année après année, environ 18M€ de recettes de fonctionnement (Cf graph ci-dessous), mais qui ne compensent pas la perte cumulée relative à la dotation forfaitaire.



- Enfin, la dotation nationale de péréquation diminue de 46k€ par rapport à 2023 en passant de 458k€ à 412k€, après une baisse de 51k€ entre 2022 et 2023. Cette baisse s'explique par le fait que la Commune n'est plus éligible à la part de majoration de cette dotation. Sur la période 2013/2024, la commune perd en vision cumulée par rapport à la valeur 2013 près de 1 279k€, comme présenté dans le graphique ci-dessous :



Si l'on effectue enfin le bilan consolidé de l'évolution des trois composantes de la DGF communale, le résultat obtenu est le suivant :



Depuis l'année 2013, la commune a subi un manque à gagner de près de 9,2 M€ de recettes réelles de fonctionnement. En 2024, la Dotation Globale de Fonctionnement est en augmentation de 104K€ par rapport à 2023.

Dans ce chapitre budgétaire figurent également les recettes suivantes :

- les compensations que verse l'Etat à la commune au titre des dégrèvements et exonérations qu'il accorde de manière directe à certains particuliers. Suite à la réforme de la fiscalité locale, intégrée à la loi de finances 2021, les collectivités locales ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ainsi, les compensations sont effectuées uniquement au titre de la taxe foncière. Cette recette, d'un montant de 1 041k€, est en hausse de 89k€ par rapport à 2023.
- les participations versées par des organismes tiers notamment pour le fonctionnement des crèches ou des centres de loisirs, le conservatoire de musique, les équipements sportifs, l'aide au retour à l'emploi, la gestion des déchets, augmentent de 289k€ par rapport à 2023, pour atteindre 2 905k€ en 2024. Cette hausse s'explique par la progression de l'aide de la Caisse d'Allocation Familiale en raison de l'augmentation des coûts de la petite enfance liés à l'inflation, et du succès du péri-scolaire et des centres de loisirs. Une subvention de 42K€ a également été versée pour le passage de la flamme olympique. De même, la ville a perçu une participation de 73K€ pour son engagement sur la collecte des déchets abandonnés.
- le fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses d'entretien de fonctionnement représentant 19k€ en 2024, somme identique à 2023.
- les dotations pour le recensement et les titres sécurisés qui s'élèvent à 58K€ en 2024, contre 45K€ en 2023.

LES IMPOTS ET TAXES.

Ce poste, d'un montant de 29 852k€ en 2024, représente 58,7% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement du budget communal, et est en hausse de 327k€ par rapport à 2023.

La fiscalité directe.

En termes de fiscalité directe, les communes ne perçoivent plus, depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Par ailleurs, la taxe foncière sur les propriétés bâties comprend désormais l'ancienne part communale, à laquelle s'ajoute l'ancienne part départementale que les communes récupèrent suite à la réforme de la Taxe d'Habitation. Toutefois, en cas de perte de recettes communales liées à cette réforme, l'Etat verse un coefficient correcteur aux communes pour respecter la neutralité financière.

Au titre de 2024, le produit de la fiscalité directe représente 19 435k€ de recettes, en augmentation de 680k€ par rapport à 2023. Cette progression se caractérise par l'évolution des bases, ainsi que par une hausse du périmètre imposable en raison des nouveaux permis de construire et une augmentation du nombre de compte de propriétaires (+76 en 2024).

La fiscalité reversée de Saint-Etienne Métropole.

La fiscalité reversée de Saint-Etienne Métropole se compose de l'attribution de compensation (AC), de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). En 2024, cette enveloppe représente 8 760k€ contre 8 733k€ en 2023, soit une hausse de 27k€. Cette évolution s'explique en partie par le fait que les refacturations du coût de la mise en commun de la Direction Générale des Grands Travaux et Infrastructures ne sont plus effectuées par déduction de l'attribution de compensation de Saint-Etienne Métropole à compter de 2024, mais par l'inscription d'une dépense sur le chapitre 011 (charges à caractère général) pour les charges de structure, et sur le 012 (charges de personnel) pour la masse salariale. Par ailleurs, le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est en baisse de 42k€ par rapport à 2023, et représente un montant de 610k€.

Les autres produits fiscaux.

Cette enveloppe représente les autres taxes perçues par la commune. Elle s'établit à 1 655k€ sur l'exercice 2024 contre 2 036k€ pour 2023, en baisse de 382k€.

Cette diminution s'explique par la baisse de la taxe sur la consommation finale d'électricité (-235k€), et de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (-162k€) qui s'élève à 754k€ en 2024.

Les droits de place progressent de 3k€ par rapport à 2023, soit un montant de 177k€ en 2024.

Enfin, la recette de taxe locale sur la publicité extérieure reste stable par rapport à 2023, et s'élève à 34k€ en 2024.

LES PRODUITS DES SERVICES.

Ce poste, qui s'élève à 3 766k€ en 2024, représente près de 7% du total des recettes réelles de fonctionnement et augmente de 252k€ par rapport à 2023.

A l'intérieur de ce chapitre, figure notamment les recettes suivantes :

Le remboursement des mises à disposition de personnel et de frais.

Le remboursement des mises à disposition de personnel, d'un montant de 1 450k€, est en diminution de 26k€ par rapport à 2023. Cette baisse s'explique principalement par le versement de la prime Segur en 2023 avec effet rétroactif au 1er avril 2022, pour l'ensemble des agents du Relais.

Les remboursements de frais, qui comprennent notamment les charges des véhicules, s'établissent à 85k€, contre 100k€ en 2023.

Les redevances des prestations enfance / jeunesse.

Ces recettes, qui comprennent principalement les redevances issues des crèches, du périscolaire, des centres de loisirs, de la ludothèque, et de la restauration scolaire, représentent 1 372k€, en hausse de 233K€ par rapport à 2023. Cette augmentation est dû à une hausse de la fréquentation des centres de loisirs, des crèches et de la restauration scolaire.

Les redevances et droits des services pour les activités culturelles.

Ce poste, représenté par les redevances issues de la culture, de la médiathèque, et du conservatoire de musique, s'établit à 317k€, contre 275k€ en 2023, soit en hausse de 42k€, en raison principalement d'une hausse du nombre d'inscriptions au conservatoire de musique.

Les redevances et droits des services pour les activités sportives.

Ces redevances s'élèvent à 268k€ en 2024, stables par rapport à 2023.

Le remboursement des frais de voirie communautaire par Saint-Etienne Métropole (SEM).

Cette recette, relevant des travaux de voirie effectués par la commune pour le compte de SEM, s'élève, comme pour 2023, à 177k€ en 2024.

Les autres redevances.

Ce poste, qui concerne les concessions des cimetières, la vente de plantes horticoles et les stationnements sur la voie publique, s'élève à 98k€, en hausse de 22k€ par rapport à 2023.

LES PRODUITS DE GESTION COURANTE.

Pour l'essentiel, cette recette est constituée des loyers des locaux dont la commune est propriétaire et qu'elle loue à des entreprises, associations et particuliers. En 2024, la recette enregistrée s'élève à 460k€ contre 400k€ en 2023, soit près de 60k€ de recettes supplémentaires.

Par ailleurs, la commune a obtenu 341k€ d'indemnités en 2024 suite à la non-conformité de travaux effectués au centre nautique Roger Couderc.

La ville a perçu moins d'indemnités de l'assurance en 2024 (113 K€ contre 367 K€ en 2023 suite à une baisse des sinistres).

Enfin, des indemnités ont été versées à la ville suite à 2 décès d'agents municipaux (+62K€).

LES PRODUITS FINANCIERS.

La recette s'élève à 37k€ sur 2024. Ce poste est exclusivement composé des remboursements d'emprunts par Saint-Etienne Métropole liés aux transferts de compétences opérés en 2011 et en 2016 et qui s'amortissent selon leur échéancier naturel.

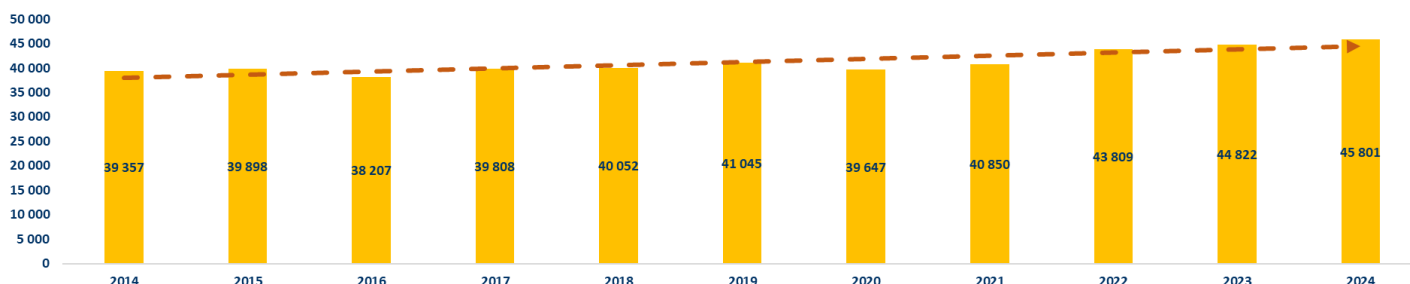
LES PRODUITS EXCEPTIONNELS, AUTRES PRODUITS ET ATTENUATIONS DE CHARGES.

Le total de ces recettes s'élève pour 2024 à 596k€. Ce poste est composé essentiellement des ventes de parcelles ont augmenté de 31k€ par rapport à 2023, et s'établissent à 328k€ en 2024.

LES DEPENSES.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont légèrement supérieures aux prévisions inscrites au budget primitif 2024 : 45 801k€ de dépenses constatées contre 45 395k€ de dépenses prévues soit un taux d'exécution de 100,90%. Ces dernières sont en hausse de +979k€ par rapport à 2023, soit +2.18%.

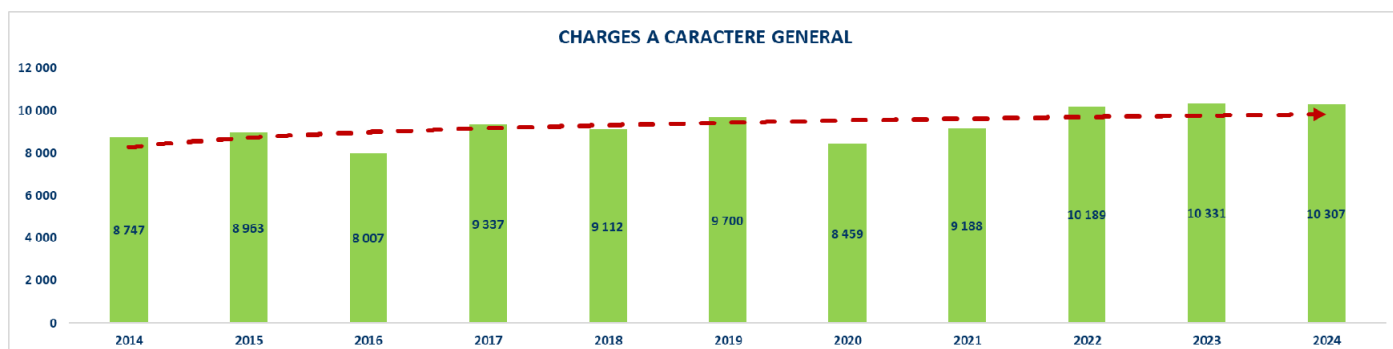
EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2014/2024



LES CHARGES GENERALES (k€).

Ce poste s'élève à 10 307k€ en 2024, contre 10 331k€ en 2023, soit une baisse de 24k€, représentant une évolution de -0.23%.

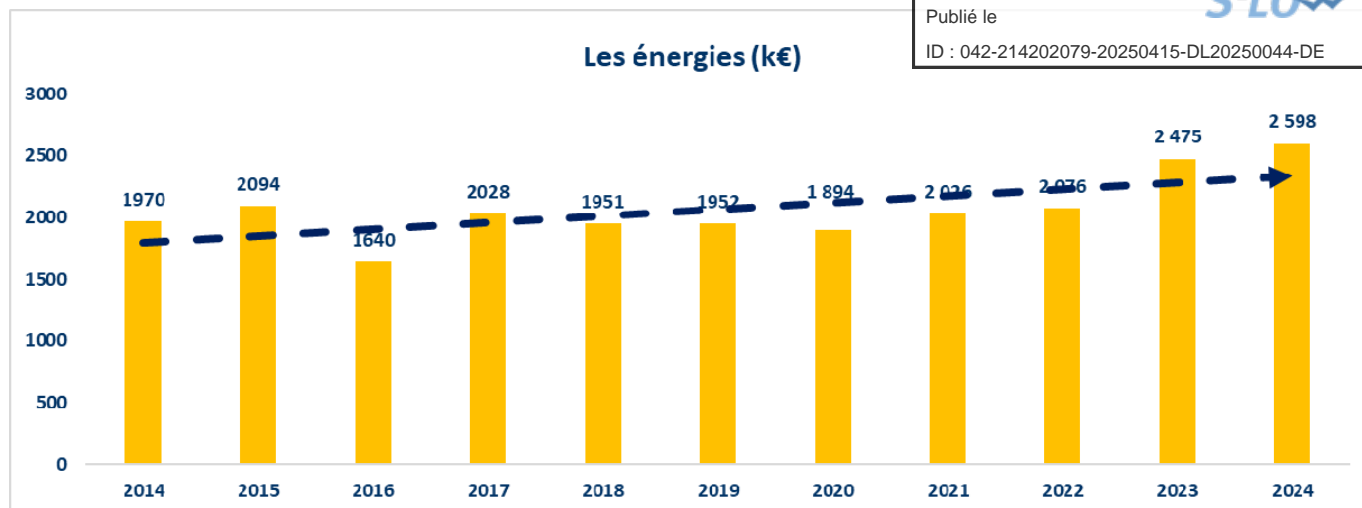
CHARGES A CARACTERE GENERAL



Achats de matières et fournitures.

Ce poste, d'un montant de 5 921k€ en 2024, augmente de 221k€ par rapport à 2023. Les principaux facteurs liés à cette hausse sont présentés ci-dessous :

- Les fournitures de petit équipement d'un montant de 204K€ contre 89K€, soit une hausse de 116K€ liée principalement aux dépenses effectuées dans le cadre du projet Notre Ecole Faisons-Là ensemble (NEFLE). Ces sommes sont remboursées intégralement par l'Etat sous forme de subventions.
- Les **achats de fournitures non stockables** (énergie – chauffage) d'une valeur de 2 598k€, augmentent de 123k€ en 2024. Les travaux de performance énergétique investis par la commune depuis plusieurs années permettent de limiter les hausses du prix des énergies.



Ce poste a aussi connu des baisses sur 2024, parmi lesquelles les fournitures de petit équipement et de voirie baissent de 34k€ par rapport à 2023.

Services extérieurs.

Ce poste, s'élève à 4 086k€ en 2024, en baisse de 274k€ par rapport à 2023. Voici ci-dessous les éléments essentiels expliquant ce résultat :

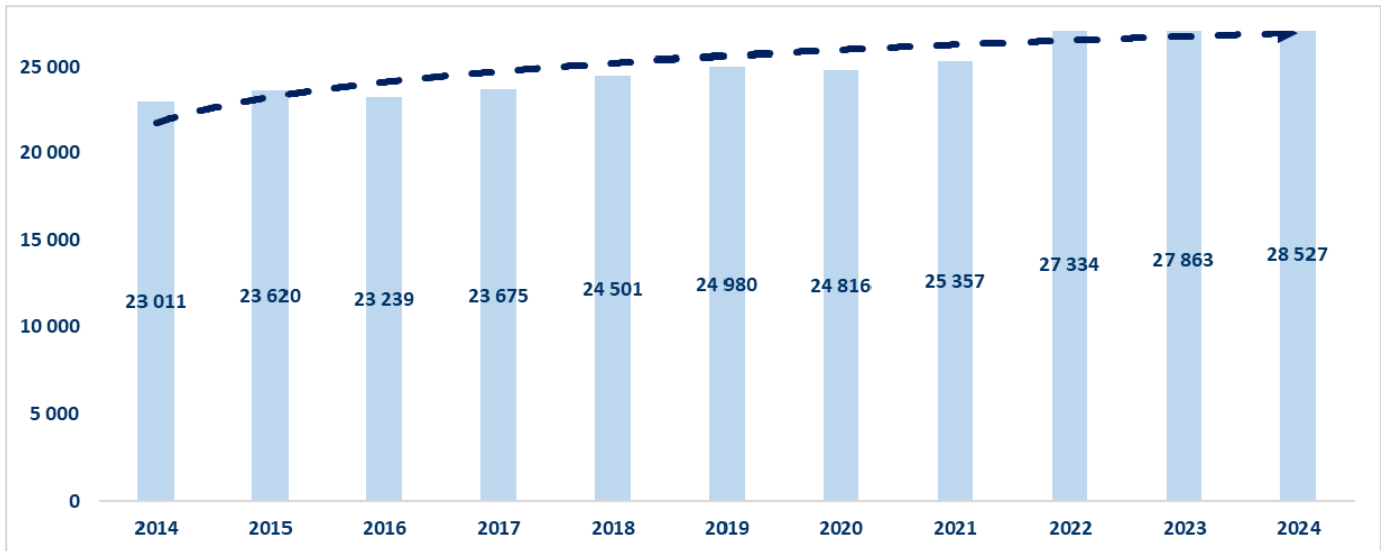
- Les **assurances** d'un montant de 584k€ sur 2024, ont subi une progression de 94k€, en raison de l'évolution des sinistres liés notamment aux intempéries sur les années précédentes.
- Les prestations de services pour 1 040k€, sont en hausse de 93k€ en 2024, après une baisse de 106k€ entre 2022 et 2023.

En revanche :

- Les **locations mobilières** s'élèvent à 101k€, en baisse de 157k€, en raison de la location d'un algéco prévue durant les travaux à l'école du Chatelard et mandatée sur 2023.
- Les **contrats de maintenance**, qui représentent 743k€ sur 2024, sont en diminution de 196k€ par rapport à 2023, en raison de la renégociation du contrat de vidéo protection, des transferts de contrats sur le budget du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV), et de la ré imputation des dépenses d'intervention pour les alarmes incendies sur la ligne d'entretiens et réparations.
- Le poste **catalogues et imprimés** pour 130k€, est en baisse de 59k€ par rapport à 2023, en raison de l'évolution du numérique et par un travail en interne des prestations de communication.

LES CHARGES DE PERSONNEL (k€).

Structurellement, les dépenses de personnel évoluent de la façon suivante sur la période 2014/2024 :



Entre les deux derniers comptes administratifs, l'évolution présente une hausse de 664k€, soit +2.38%, qui s'explique en grande partie par le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la progression du point d'indice sur l'année complète et l'augmentation de 5 points d'indice aux agents.

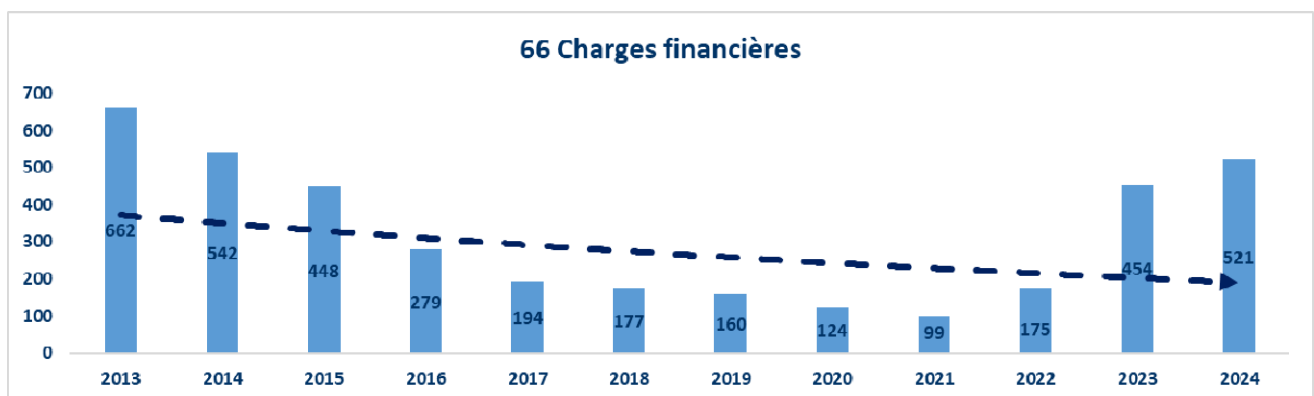
LES CHARGES DE GESTION COURANTE (k€).

Ce poste s'établit pour 2024 à 5 996k€ soit 13% du total des dépenses réelles de fonctionnement. Ses composantes principales sont :

- les subventions de fonctionnement aux associations. Ces dernières sont en hausse de 47K€ par rapport à 2023 ;
- la contribution au service départemental d'incendie et de secours de la Loire ;
- la subvention d'équilibre au Centre Communal d'Actions Sociales ;
- les subventions aux écoles privées.

LES CHARGES FINANCIERES (k€).

Elles représentent 1% des dépenses réelles de fonctionnement et s'établissent à 521k€ en 2024. Cette évolution s'explique par l'emprunt contracté en 2023.



En conclusion, avec un taux d'exécution du budget primitif atteignant 100,90 %, les dépenses réelles de fonctionnement dépassent légèrement les prévisions établies lors du vote du budget primitif 2024.

Ce résultat démontre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré un contexte inflationniste. Cependant, l'autonomie financière reste à surveiller en raison de la situation économique nationale.

Il est donc crucial de faire preuve de prudence pour maintenir un niveau d'autofinancement élevé. Cette approche permettra de continuer à offrir aux Saint-Chamonais un programme d'équipements ambitieux, tout en recherchant activement des financements extérieurs pour la section d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

RECETTES DE D'INVESTISSEMENT (k€)	BP2024 (1)	CA2024 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2022	CA2023
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 664	2 051	-613	77,00%	498	815
EMPRUNTS	5 019	1 000	-4 019	19,93%	11 000	6 001
DOTATIONS FONDS DIVERS	1 380	3 511	2 131	254,41%	5 070	3 503
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	6	6	#DIV/0!	0	228
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	382	418	36	109,44%	478	430
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	300	0	-300	0,00%	0	0
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0	0	0	#DIV/0!	0	0
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 745	6 986	-2 759	71,69%	17 047	10 977
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	391	0	-391	0,00%	0	0
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 000	3 786	-214	94,64%	2 982	3 397
OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000	669	-331	66,89%	679	916
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 391	4 454	-937	82,63%	3 660	4 312
RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 136	11 440	-3 695	75,58%	20 708	15 289

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (k€)	BP2024 (1)	CA2024 (2)	EVOLUTION (1) - (2) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2022	CA2023
DOTATIONS	5	41	-36	820,20%	0	12
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	292	149	143	51,12%	672	853
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	854	517	337	60,58%	532	779
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 077	5 277	-200	103,94%	9 480	7 729
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	526	-526	#DIV/0!	0	0
OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	4 874	2 627	2 247	53,90%	2 358	1 114
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	720	720	0	100,00%	432	504
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0	0	0	#DIV/0!	0	29
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	0	17	-17	#DIV/0!	0	0
EMPRUNTS	1 914	1 913	1	99,94%	1 559	1 550
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 736	11 786	-1 949	85,81%	15 033	12 570
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	400	194	206	48,54%	326	212
OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000	669	331	66,89%	679	916
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 400	863	-537	61,64%	1 005	1 127
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 136	12 649	-2 486	83,57%	16 038	13 697

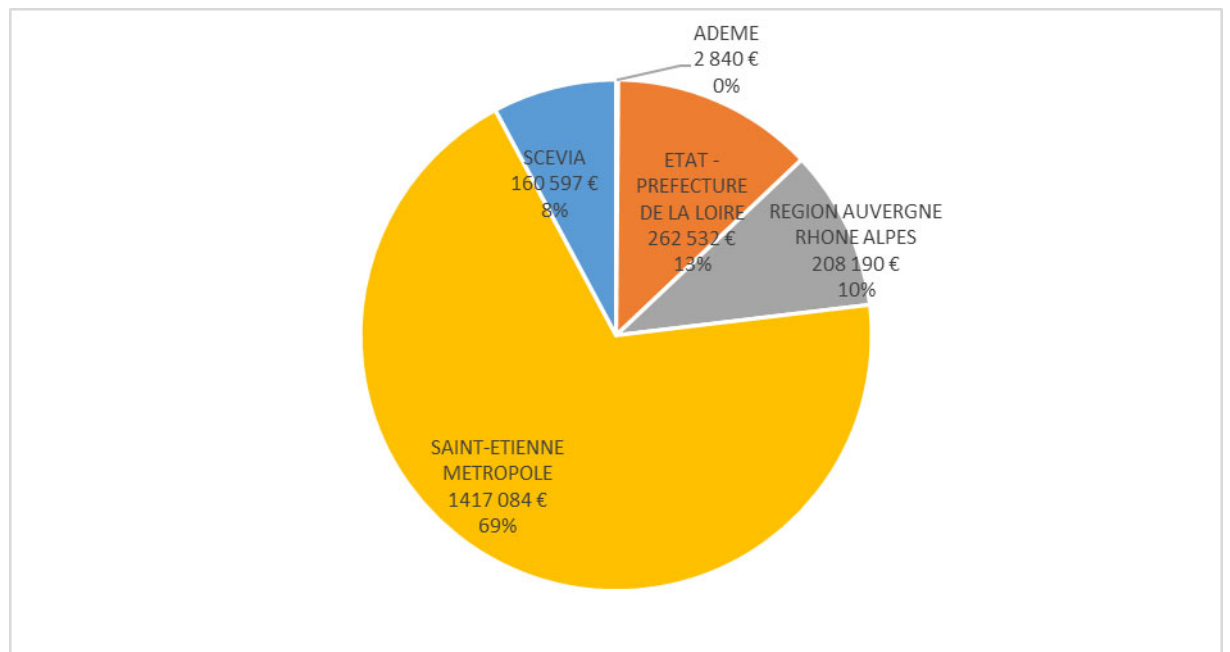
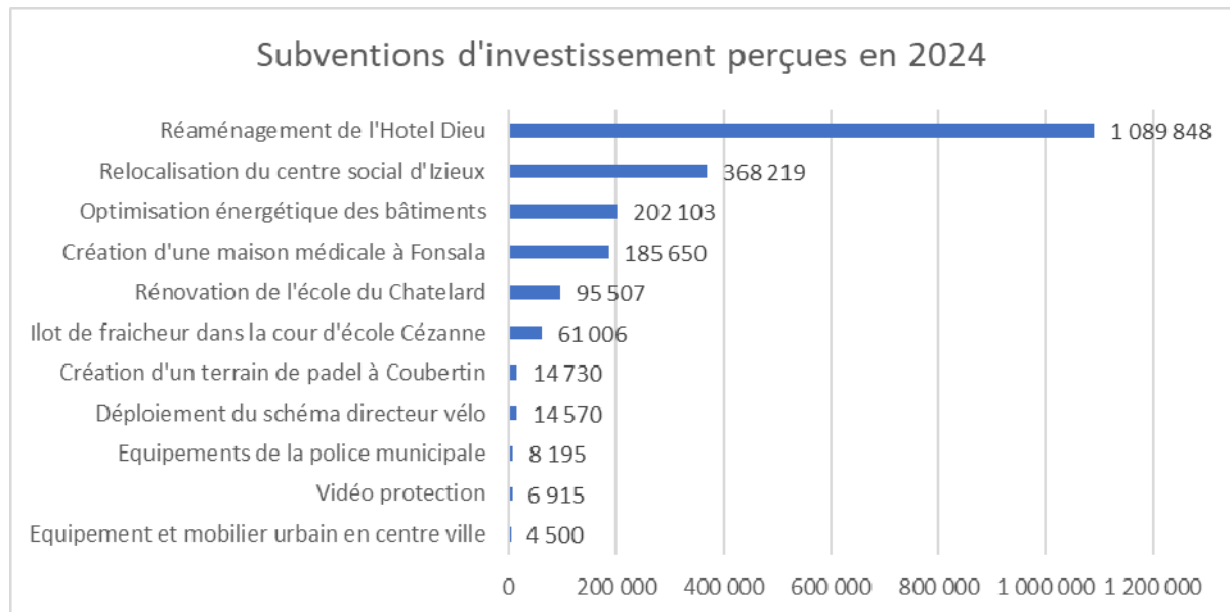
LES RECETTES.

LES RECETTES D'EMPRUNTS.

Le programme pluriannuel d'équipement sur l'exercice 2024 a conduit la commune à contractualiser 1 emprunt de 1 000 000€ auprès de la Banque Postale.

LES RECETTES DE SUBVENTION.

En 2024, la commune a recouvré la somme de 2 051k€ de recettes de subventions qui sont détaillées ci-après :



LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée s'élève à 1 119k€ en 2024, en diminution de 165k€ par rapport à 2023.
- L'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement représente 2 139k€.
- Le remboursement des capitaux d'emprunts par Saint-Etienne Métropole est de 418k€.
- La taxe d'aménagement se situe à 252k€.

LES DEPENSES.

Parmi les programmes d'équipement qui ont été réalisés au cours de l'exercice 2024, on peut retenir :

CULTURE ET PATRIMOINE.

En 2024, la commune a continué à investir sur des projets d'envergure, tels que :

- la poursuite de la rénovation de l'Hôtel Dieu,
- la réouverture de Notre Dame,
- des travaux dans divers bâtiments.

ENFANCE ET JEUNESSE.

Comme chaque année, plusieurs travaux de rénovation ont été réalisés dans les crèches et les écoles. L'année 2024 a également été marquée par la rénovation de l'école du Chatelard et des études pour la rénovation de l'école de Chavanne.

SPORT.

La commune a réalisé divers travaux d'entretien et réparations dans les bâtiments sportifs en 2024 ainsi que des travaux au city stade du Creux.

ASSOCIATIF ET ADMINISTRATIF.

Dans le domaine associatif, la commune a investi notamment dans :

- des travaux de réhabilitation de la salle Roger Baudy,
- l'aménagement du nouveau centre social d'Izieux,
- des travaux de réfection de toiture de la maison de quartier de Saint-Julien,
- divers travaux dans les centres sociaux.

URBANISME ET DOMAINE PUBLIC.

En 2024, la rénovation des places s'est poursuivie avec des travaux place Neyrand et place Ile de France. La commune a par ailleurs effectué plusieurs rénovations et restructurations de locaux commerciaux. Enfin, la commune a procédé à plusieurs acquisitions foncières parmi lesquelles la préemption de bâtiments rue P. Gaudet, un commerce place Ile de France et un terrain rue de Paradis.

TRAVAUX D'OPTIMISATION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.

Sur cette thématique, les actions entreprises sur les exercices précédents se sont poursuivies et de nouvelles ont également débuté, parmi lesquelles :

- le déploiement du réseau de chauffage urbain,
 - les travaux de chauffage, d'optimisation énergétique et de relamping sur les bâtiments,
 - l'optimisation de l'éclairage public,
 - la création d'ilots de fraîcheur dans les écoles,
- le déploiement du schéma directeur vélo.

DIVERS TRAVAUX.

Parmi les autres programmes, figurent :

- les travaux d'accessibilité qui se poursuivent selon l'agenda fixé conjointement avec la Préfecture de la Loire,
- le programme de vidéo protection,
- les projets numériques,
- les espaces pour animaux,

- des travaux de voiries sur divers secteurs : boulevard Pierre Joannon, Grande rue de St Julien, impasse du Chatelard, chemin et impasse de Paradis, rue du Cantonement, chemin de la Donzelière, chemin de la chapelle etc.

LES FONDS DE CONCOURS.

La commune de Saint-Chamond entretient des liens privilégiés avec des partenaires économiques tels que Saint-Etienne Métropole (SEM), Habitat et Métropole (ex GPH), EPORA, Cap Métropole etc... qui participent à la mutation progressive de la ville. Ces liens permettent de cofinancer des actions et projets structurants ; cofinancements matérialisés par des fonds de concours que la ville leur verse. En 2024, ont été versés notamment 720k€ à CAP Métropole pour le programme d'équipements public à Novacierie, 515k€ à EPORA pour les abords nord de Novacierie, et 195k€ au SIEL pour l'éclairage public.

Au total, la commune aura mobilisé 9 096k€ de crédits d'équipements en 2024 sur 11 097k€ prévus au budget primitif de cette même année, soit un taux d'exécution de 82%. Si l'on y ajoute les 1 293k€ de travaux de voirie effectués par Saint-Etienne Métropole chaque année, ce sont ainsi plus de 10M€ de crédits d'équipements qui auront été déployés pour les saint-chamonais sur l'exercice qui vient de se clôturer.

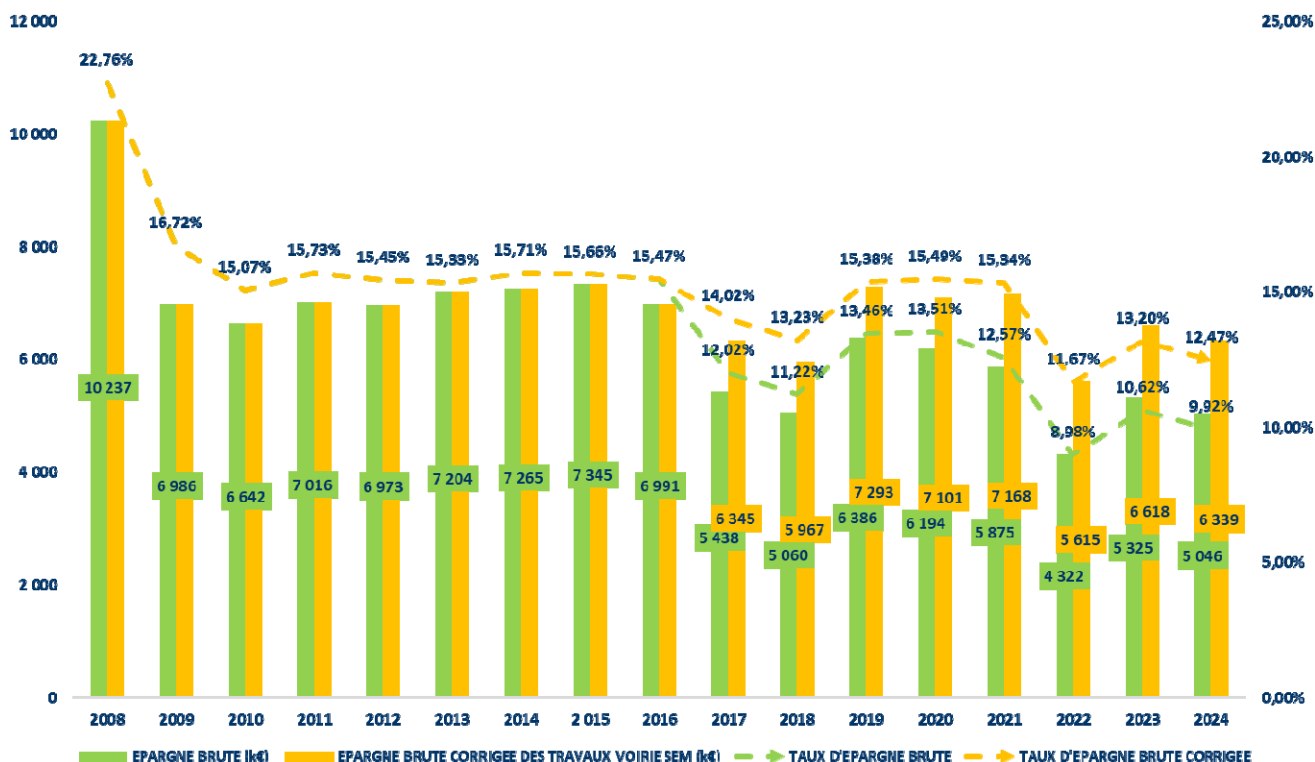
L'ÉVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS.

L'épargne brute de la collectivité est l'élément qui conditionne d'une part sa sécurité financière au regard du code général des collectivités territoriales (qui impose un niveau d'épargne brute toujours supérieur ou égal au remboursement annuel des capitaux d'emprunts) et d'autre part, le financement autonome de ses projets d'équipements.

Jusqu'à fin 2018, plusieurs méthodes étaient utilisées pour calculer l'épargne brute et notamment un calcul retraité des atténuations de charges et de produits. C'est ce calcul qui avait cours au sein de la collectivité. Dans le cadre du projet de loi de finances 2018 et de l'introduction du ratio de désendettement comme indicateur de risque financier, le ministère de l'économie et des finances a souhaité normaliser le calcul de l'épargne brute de manière plus simple :

EPARGNE BRUTE = RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.

Le graphique d'évolution de l'épargne brute de la collectivité construit rétrospectivement avec ce nouveau mode de calcul se présente donc ainsi :



Le niveau d'épargne brute 2024 s'établit à 5 046k€ d'où un taux d'épargne brute de 9,92%. Ce dernier est en baisse de 279k€ par rapport à 2023.

Il convient en outre de prendre en compte dans ce taux d'épargne le financement de 1 293€ de travaux de voirie par Saint-Etienne Métropole en 2024. L'épargne brute disponible pour financer les équipements communaux s'en trouve donc augmentée d'autant (5 046 + 1 293 = 6 339k€). Dès lors le **taux d'épargne brute se situe à hauteur de 12,47%**.

Enfin, la capacité de désendettement communale reste à un niveau sécurisant au regard des seuils préconisés par le gouvernement dans la loi de finances 2018. Ainsi, ce ratio présente une valeur de 5,37 années, bien en deçà du seuil limite de 10 ans, ainsi que le montre le graphique ci-dessous :

